

Quiévrain: une soirée clandestine interrompue par la police, plusieurs PV dressés

Borinage (/regions/mons/borinage)

E. Brl.

Publié le 29-03-21 à 14h37 - Mis à jour le 29-03-21 à 14h38

Les invitations avaient été lancées via le réseau social Snapchat.




◀7

La lassitude des citoyens face à la situation épidémiologique est grande. Et pourtant, les mesures imposées par le gouvernement fédéral pour endiguer la propagation du virus doivent être respectées. Un groupe de jeunes devrait retenir la leçon après avoir été pris sur le fait d'une soirée clandestine, organisée dans la nuit de samedi à dimanche à Quiévrain.

Au total, ce sont neuf PV covid qui ont été rédigés par la police des Hauts-Pays, contactée pour tapage nocturne. Il était environ quatre heures du matin lorsque la police s'est rendue à la rue du Château d'Eau, à Quiévrain. Sur place, l'équipe n'a constaté aucun trouble sur la voie publique et s'est rendue au niveau de l'habitation visée par la plainte.

Publicité

La Kia e-Niro. 100% électrique.



À partir de
€ 299
/ mois

Plus d'info >

ATTENTION, EMPRUNTER DE L'ARGENT COÛTE AUSSI DE L'ARGENT
Prêt à tempérament avec une dernière mensualité augmentée.

La Kia e-Niro 100% électrique

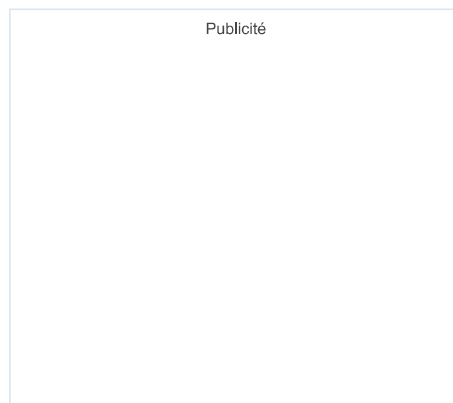
Kia Belux - Sponsored

En Savoir Plus

La personne qui a ouvert la porte a aussitôt tourné les talons pour s'enfuir dans le couloir en criant "C'est la police !" Par la porte grande ouverte, les policiers ont alors constaté plusieurs silhouettes partir en courant vers le fond de la maison et prendre la fuite par le jardin. Trois individus, restés dans la salle à manger ont été identifiés et verbalisés. L'habitante des lieux, réfugiée au deuxième étage, a avoué avoir invité quelques amis via le réseau social Snapchat dans le but de passer du bon temps et de boire un verre, entourée socialement.

Elle écoperait une amende de 750 euros, tandis que les autres participants, invités à quitter les lieux, recevront une amende de 250 euros pour non-respect des règles Covid. Pour les policiers, la soirée ne s'est pas pour autant arrêtée là. Après son départ, la patrouille a effectué un passage à la Place du Centenaire et a contrôlé un véhicule ayant à son bord cinq individus en possession de bonbonnes de protoxyde d'azote.

Ceux-ci ont avoué leur intention d'utiliser les bonbonnes pour s'amuser à la soirée organisée à la rue du Château d'Eau, où ils se rendaient à la suite d'une invitation reçue via Snapchat. Ils précisèrent toutefois ne pas connaître l'habitante des lieux. La police a procédé à la saisie administrative des bonbonnes et les cinq passagers ont été verbalisés.



Rappelons que sans motif légitime, il est interdit de détenir et d'utiliser des capsules de protoxyde d'azote. L'utilisation de ce produit à des fins détournées (inhalation pour effets « hilarants ») présente des risques pour la santé (asphyxie, perte de connaissance, brûlure, vertiges, ...) et est en effet interdite par la loi.